



# RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Arrêté RM-DEC-1000 - 013 du 02/10/2025 fixant la composition des jurys du diplôme d'État d'éducateur spécialisé

La rectrice de l'académie de Mayotte, administratrice de l'Etat,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2018-733 et n°2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ;

Vu l'arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II ;

Vu l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur spécialisé ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social et portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'Etat d'assistant de service social, au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2020 portant définition de mesures transitoires pour l'entrée dans des formations conduisant à un diplôme du travail social au grade de licence et modifiant l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé et l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie social familiale;

Vu l'arrêté **rectoral n° RM-DEC-2024-67 du 21 novembre 2024** fixant les conditions d'organisation et de la date éliminatoire du retour des dossiers des candidat(e)s de la **session 2025** du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé dans l'académie de MAYOTTE ;

Vu l'arrêté **rectoral n°RM-DEC-1000-021 du 09 septembre 2025** fixant la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé **session 2025**.

Vu le décret du 04 juin 2025 portant nomination de Mme Valérie DEBUCHY, administratrice de l'Etat, en qualité de rectrice de la région académique de Mayotte, rectrice de l'académie de Mayotte.

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition du jury du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé est arrêtée comme suit :

Président de jury :

Monsieur Fateh SACI, Enseignant chercheur université de Mayotte ;

Vice-présidents du jury :

Monsieur Madi ATTOUMANI, Responsable du service Certification et développement des compétences ;

Monsieur Frederich ROY, IEN SBSSA – Rectorat de Mayotte ;

Formateurs ou enseignants d'établissements de formation préparant au diplôme d'Etat correspondant :

Madame Amina IDAROSSI, Assistante Socio-éducative, service de l'Evaluation de l'Autonomie et de l'Inclusion DGA\_ pole des Solidarités ;

Madame Ernestine BAKOBOG, Directrice Autisme Mayotte ;

Représentants qualifiés de la profession pour moitié employeurs et pour moitié salariés :

Monsieur Abdallah ATTOUMANI, Psychologue ;

Monsieur Moudjitaba BOINALI, ES UTAS Centre Département ;

Monsieur Combo ABDALLAH, Directeur DPAV PH Département ;

Monsieur Emmanuel VATIN, ES chef de service Messo ;

**Article 2**

Le Jury se tiendra **le lundi 27 octobre 2025 à 9h00** au Rectorat de Mayotte

**Article 3**

Le secrétaire général d'académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice,  
La rectrice  
Valérie DEBUCHY

